



AVIS PUBLIC

AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QU'au cours d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Verdun qui sera tenue, par visioconférence le **mardi 29 juin 2021 à 19 h**, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure portant sur la propriété située au **1201, rue Argyle**, laquelle est constituée du lot 1 437 400 du cadastre du Québec.

La demande vise à permettre l'installation d'un poste de transformation sur socle ayant des dimensions d'un mètre quatre-vingt-dix (1,9 m), et ce, contrairement à l'article 86 du *Règlement de zonage* (1700) stipulant que les dimensions maximales d'un poste de transformation sur socle sont d'un mètre cinquante (1,5 m) dans chacune de ses dimensions. Elle a donc pour objet de :

permettre l'installation d'un poste de transformation sur socle (TSS) ayant des dimensions d'un mètre quatre-vingt-dix (1,9 m) au lieu des dimensions maximales autorisées d'un mètre cinquante (1,5 m).

Conformément au décret 102-2021 du 5 février 2021, la consultation publique normalement prévue à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) est remplacée par une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Ainsi, tout intéressé pourra, au cours de la période s'étendant **du 24 mai au 7 juin 2021** transmettre par écrit à l'arrondissement tout commentaire ou poser toute question concernant cette demande de dérogation mineure.

Toute question ou tout commentaire adressé au conseil d'arrondissement doit être transmis :

- 1° par voie électronique en utilisant le [formulaire](#) prévu à cette fin;
- 2° par courrier à l'adresse suivante :

Consultation écrite – demande de dérogation mineure
Bureau du secrétaire d'arrondissement
4555, rue de Verdun, bureau 104
Montréal (Québec) H4G 1M4

- 3° par le dépôt dans la chute de courrier située à l'avant du Bureau d'arrondissement (même adresse que celle mentionnée ci-dessus).

Durant cette période de consultation écrite, l'arrondissement tentera de répondre aux questions posées au fur et à mesure qu'elles seront reçues. Toute personne intéressée est invitée à consulter la [documentation](#) relative à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, le 17 mai 2021.

Mario Gerbeau
Secrétaire d'arrondissement